

Adresse du conseil général de la commune de Laurent (ci-devant Saint-Laurent, Seine-Inférieure), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Laurent (ci-devant Saint-Laurent, Seine-Inférieure), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 508-509;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21672_t1_0508_0000_8

Fichier pdf généré le 04/10/2019

conspirateurs, consolidez votre ouvrage, que l'harmonie regne au milieu de vous, encouragez, guidez par votre exemple les assemblées et les sociétés populaires, qu'elles ne servent jamais de théâtre aux passions qu'elles soient un foyer d'émulation de science et de vertu, vous aurez Législateurs, sauvé la patrie, vive la république, vive la Convention nationale.

Les membres composant la société populaire de Nolay.

CAILLET, *président*, PRUDHON,
agent national et 43 autres signatures.

11

La société populaire de Vaison, département de Vaucluse, annonce que les représentants du peuple que la Convention nationale a envoyés dans ce département et dans ceux du Midi, ont ramené, par une conduite ferme et révolutionnaire l'ordre et la paix dans ces contrées; que les patriotes opprimés respirent et que les scélérats tremblent; elle invite la Convention à rester à son poste, en l'assurant qu'elle sera toujours son seul point de ralliement.

Mention honorable, insertion au bulletin (80).

[La société populaire de Vaison à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III] (81)

Citoyens représentants

Votre activité a decouvert une faction, qui devoit bientôt nous replonger sous le joug du despotisme, plus funeste encore que celui qui nous a donné tant de peine à secouer, n'est pas le seul avantage que vous nous avés procuré : les représentants que vous avés envoyé dans nôtre département et dans tous ceux du midi ont ramené par une conduite ferme et révolutionnaire, l'ordre et la paix dans nos contrées. Le patriote opprimé respire librement et peut se faire entendre, le scélérat tremble et se couche, le cultivateur enfin rendu à sa famille travaille son champ négligé et le purge des mauvaises plantes qui le dessechoient pendant sa détention, comme nous espérons que la vengeance nationale purgera le sol de la République de tous les factieux et les intrigants qui la devoroient. La société populaire de Vaison, une des premières établies avant la réunion du ci-devant Comtat à la France, n'a d'autre point de ralliement que la Convention nationale et elle a juré de ne s'en séparer qu'à la mort. Citoyens, Représentants! restés à votre poste, avec cette fermeté qui vous caractérise,

si vous voulés assurer le bonheur du peuple pour toujours. Vive la République, vive la Convention nationale, à bas l'homme sans probité et sans vertu.

Salut et fraternité.

GUINTRAND, *président*,
SIMON, GUINTRAND, *secrétaires.*

12

Le conseil général de la commune de Laurent [ci-devant Saint-Laurent], département de la Seine-Inférieure, se félicite d'avoir eu le représentant du peuple Sautereau et applaudit à sa conduite; il promet amour, respect et confiance dans la Convention nationale, obéissance et soumission aux lois.

Mention honorable, insertion au bulletin (82).

[Extrait du registre des délibérations et actes de Laurent : le conseil général à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III] (83)

Le conseil général assemblée au lieu ordinaire de ses séances, pénétré de reconnaissance pour la justice qu'il vient d'obtenir du citoyen Sauterau, a unanimement délibéré d'envoyer à la Convention l'adresse suivante.

Citoyens Législateurs

Vous avez choisi et nommé le citoyen Sautereau l'un de vos collègues pour réparer dans les départements de la Seine-Inférieure et de la Somme, les malheurs causés par la tiranie et en détruire les restes affreux; Législateurs sensibles et bienfaisants, réjouissez vous et félicitez nous.

A des magistrats perfides, méchants, prévaricateurs, ignorants et foibles le vertueux citoyen Sautereau a substitué aux applaudissements d'un peuple immense des citoyens patriotes, remplis de vertus, instruits et animés. L'opprimé a trouvé en lui un père, les scélérats et les méchants un juge intégral, sa réputation de justice et de sévérité républicaine l'avoit devancé, mais sa conduite nous a prouvé qu'il étoit infiniment audessus de ce qu'en publioit la renommée.

Représentants quand on sent trop on ne peut rien exprimer. Nous pensons donc qu'il suffit de vous dire qu'il a fait le bien, qu'il a rempli entierement son devoir quand à nous citoyens, nous continuerons de remplir le notre. Nous vous réitérons notre profession de foy et celle de notre commune entière, amour, respect, confiance et obéissance aux loix et décrets ema-

(80) P.-V., XLIX, 32.

(81) C 325, pl. 1412, p. 12.

(82) P.-V., XLIX, 32.

(83) C 324, pl. 1393, p. 15.

nés de l'autorité nationale, seul et unique point de ralliement de tous les français qui l'ont nommée et qu'elle est si digne de représenter. Vive, vive à jamais la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, démocratique et imperissable. Vive la Convention nationale, périssent tous les tyrants et les traîtres.

Fait arrêté et signé en conseil général, ce 26 vendémiaire 3^{ème} année Républicaine. Signé au registre, Busset, maire, Capperon, Follanfan, François Savoye, agent national, G. Castel, F. Martin, Houdeville, Fortain, Signal père, Charles Bousc, Jeune homme, Pierre Boitout, Pierre Bouvet, Jean Dubec, Charles Grout, notables membres du conseil.

Collationné conforme au registre par moi, Louis Ygou, secrétaire greffier. Ce aujourd'hui vingt neuf vendémiaire troisième année Républicaine.

Louis YGOU.

13

Le conseil général de la commune d'Autun, département de Saône-et-Loire, écrit que, depuis l'arrivée, dans cette commune, du représentant du peuple Boisset, l'harmonie et l'union ont succédé à la terreur.

Mention honorable, insertion au bulletin (84).

[Le conseil général de la commune d'Autun à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III] (85)

Legislateurs.

Depuis longtemps les citoyens d'Autun gémissaient sous un pouvoir oppresseur. La terreur regnoit dans cette commune, et en avoit banni les vertus républicaines sans lesquelles il ne peut subsister d'harmonie et d'union dans un gouvernement.

La tristesse étoit répandue dans le cœur de tous les citoyens ils n'osoient ni parler ni lever les yeux; et tous les Robespierres n'étoient pas à la Convention, depuis la chute du tyran même, on n'avoit pas encore pris cette attitude de frère qui caractérise les hommes libres : lorsque Boisset représentant du peuple fut envoyé par la Convention dans nos murs, c'est à cet instant, citoyens Legislateurs, que les hommes probes se leverent, Boisset connut la vérité et opéra le bien dans notre commune; les autorités constituées ont été renouvelées, la société épurée, les méchants connus, jugés et couverts du mépris public. Grace vous soit rendue, Legislateurs, vous êtes les seuls dépositaires

de l'autorité du peuple et personne ne peut la partager avec vous. Tel est le vœu du conseil général de la commune d'Autun qui sera toujours prêt à verser son sang pour la défense des lois et de la Convention nationale.

LEBRUN, maire, DECHEVANE, agent national
et 9 autres signatures.

14

La société populaire du Grand-Lemps, département de l'Isère, remercie la Convention d'avoir établi la liberté de la presse; l'invite à terrasser les ennemis de la liberté, promet de lui servir de bouclier, et de la regarder toujours comme son unique point de ralliement.

Mention honorable, insertion au bulletin (86).

[La société républicaine du Grand-Lemps à la Convention nationale, le 15 vendémiaire an III] (87)

Liberté, Égalité.

Représentants,

Vous avez décrété dans votre sagesse la liberté de la presse; l'homme de bien, l'homme vertueux, le vrai patriote enfin vous en rend grâce; le scélérat, l'intrigant, le dilapidateur des deniers publics s'agitent en tout sens et crient à la contre révolution parce que semblables à des oiseaux nocturnes qui ne vivent que de rapines, ils craignent la lumière.

Soyez fermes, Représentants, armés vous de la massue d'Hercule pour terrasser ces monstres qui veulent étouffer la liberté dans son berceau, pour nous, nous vous le jurons, nos corps vous serviront de bouclier, vous serez toujours notre unique point de ralliement et nous resterons debout jusqu'à ce que vous ayez exterminé l'hydre de l'anarchie qui fait encore de vains efforts pour se relever.

Fait en société populaire le 15 vendémiaire de l'an 3^e de la République une, indivisible et démocratique.

Signés, Roux, président, Bernard, Bechard, secrétaires.

Pour extrait certifié conforme à l'original, par nous secrétaires.

BERNARD, SAPPÀ, secrétaires.

(84) P.-V., XLIX, 32.

(85) C 324, pl. 1393, p. 4.

(86) P.-V., XLIX, 32.

(87) C 325, pl. 1412, p. 13.